AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1214
FR0000072621-FS0520

11 août 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AUSY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 août 2015, la société de droit belge VNFF[1] (41 rue de la Vanne, 1000 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 août 2015, par suite d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société AUSY, le seuil de 20% des droits de vote de la société AUSY et détenir 1 054 479 actions AUSY représentant autant de droits de vote, soit 22,47% du capital et 19,99% des droits de vote de cette société[2].

À cette occasion, le concert composé de M. Jean-Marie Magnet et de la société VNFF qu'il contrôle, de MM. Philippe Morsillo, Fabrice Dupont et Gérald Fillon (les dirigeants), la société Hisam[3] (les investisseurs) et de M. George Pelte, **n'a franchi aucun seuil**, et a précisé détenir 2 073 762 actions représentant 2 518 501 droits de vote, soit 44,20% du capital et 47,74% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
VNFF[1]	1 054 479	22,47	1 054 479	19,99
Philippe Morsillo	108 126	2,30	159 748	3,03
Gérald Fillon	12 057	0,26	24 114	0,46
Fabrice Dupont	1	ns	2	ns
Total dirigeants	**1 174 663**	**25,04**	**1 238 343**	**23,48**
Hisam[3]	868 040	18,50	1 218 040	23,09
George Pelte	31 059	0,66	62 118	1,18
Total concert	**2 073 762**	**44,20**	**2 518 501**	**47,74**

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, les membres du concert ont précisé détenir 194 090 bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables 2009[4] (BSAAR) exerçables à tout moment jusqu'au 20 octobre 2016 inclus, pouvant donner droit, par exercice au prix de 17 € par bon, à un total de 196 808 actions AUSY.

[1] Contrôlée par M. Jean-Marie Magnet.
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 691 962 actions représentant 5 274 958 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Société par actions simplifiée (sise 6/10 rue Troyon, 92310 Sèvres) contrôlée par les fonds Siparex et le Fonds de Co-Investissement Direct 2.
[4] Répartis comme suit : M. Jean-Marie Magnet 70 000 BSAAR, M. Gérald Fillon 80 000 BSAAR, M. Fabrice Dupont 37 407 BSAAR et M. George Pelte 6 683 BSAAR.